SEANCE DU 3 février 2015

L'an deux mil quinze le 3 du mois de férvier décembre à 20 h40,
le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

Étaient présents : Catherine SAEZ, , Dominique GASCON, Pierre MARCOU, Henri CAVIGNAC, Jean-Michel ROBERT, Olivier DEVESA, Claude BOISNARD, Marie-José TOURSEL-LECLERQ, Christine ROMAN,Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ, , Valérie LOZES.

Était excusée : Chantal DUPOUY, Grégory RAOULT, Florence FERNANDES, Serge COURREAU.

Secrétaire de séance : Christine ROMAN

Aucune remarque n'est formulée, le Procès verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Madame Le Maire demande d'ajouter un point l'ordre du jour car dans le cadre du syndicat du Pont du Moron une commune souhaite se retirer du syndicat. Commune de Virsac

Pas d'objection.

1. Syndicat du Moron et du Blayais

LA commune de Virsac souhaite se retirer du syndicat, les conseils municipaux doivent se prononcer car cela entraîne un changement des statuts.
Monsieur BOISNARD demande les motivations de cette commune. Les raisons n'ont pas été communiquées.

Adopté à l'unanimité.

2. Renouvellement de la convention avec la Poste.

La Poste souhaite maintenir un réseau d'au moins 17000 points de contact sur le territoire national. Les bureaux de poste ne générant pas suffisamment de trafic ont été transformés en Agence Postale à partir de 1995 en partenariat avec les communes.
La première convention entre la commune de Tauriac et La Poste de Bourg a pris effet le 1er Mai 1995. Il convient aujourd'hui de la renouveler pour une durée de 1 à 9 ans sachant que la Convention de partenariat peut être dénoncée

unilatéralement à la date anniversaire de la dite convention.
Le poste de l'agent municipal assurant le fonctionnement de l'agence postale est aidée par la Poste à hauteur de 996 € par mois, ce prix étant réactualisé tous les ans sur la base de l'augmentation des prix. (pour info : 800 € en 1995).
Il est nécessaire de déterminer la durée de la convention à venir et d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

La durée de la convention étant proposée pour 9 ans, il conviendra de surveiller l'activité de la poste. L'agent étant un personnel municipal, il conviendra d'étudier ses missions puisqu'il s'agit d'un poste à 35h.

JM. ROBERT, le problème est que la fermeture d'une poste pénalisera les personnes les plus fragiles et les moins mobiles.
O. DEVSEA d'autant que le fonctionnement de la poste ne favorise pas la fréquentation, les horaires de relèvent étant passée à 9h30 le matin, les entreprises ne déposent plus au bureau de vote leurs courriers. Qu'en est il des nouveaux services que la poste est censée développer dans le rural.

M. BOISNARD : Dans la mesure où l'activité est en cours de réduction il convient de voir les missions que nous pourrions lui donner.

Adopté à l'unanimité.

3. Nomination de deux délégués au sein des établissements scolaires du 2nd degré de BLAYE.

Suite à la fusion des anciens syndicats du Collège et des Lycées de Blaye, devenue le Syndicat Intercommunal des établissements scolaires (installation du nouveau syndicat le 29 Janvier), la Commune doit désigner 2 délégués pour la représenter.
Les délégués n'ayant pas été nommés avant le 29 Janvier, Madame le Maire et Mr le 1er Adjoint ont représenté la commune lors de l'installation du syndicat.

La commune ayant déjà procédé à la désignation de 2 délégués : Mme GASCON et Mme LOZES.
Il est proposé de les confirmer dans ces nominations.

Le Conseil nomme les deux délégués Dominique GASCON et Valérie LOZES.

4. Achat du terrain LARONCHE :

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, la Commune a posé une réserve sur une partie de la parcelle 799 appartenant à Mr LARONCHE afin de désenclaver la zone 1AU de COUTEAU.
Mr LARONCHE a fait borner le terrain avant de mettre la nouvelle parcelle en vente.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à acheter la parcelle concernée à un prix de 20 € le m² pour 213 m² soit 5 860 €.

Les frais d'actes sont à la charge de l'acheteur.

Cette zone permettra de faire le passage vers le terrain d'évolution envisagé par la commune.

Adopté à l'unanimité.

5. Point d'information ne donnant pas lieu à délibération

Il sera peut être possible de bénéficier d'une subvention du Conseil Général dans le cadre de l'organisation des 900 ans de l'église.
Afin d'en faire la demande rapidement il est demandé au Conseil d'autoriser Madame le Maire à solliciter cette subvention.

La demande de subvention doit être adressée 6 mois avant.

La Convention d'Aménagement du Bourg de la commune sera présenté le 13 février prochain à la commission du conseil général.

- Inauguration de la Place de la Poste :

- Tours de garde pour les élections départementales des 22 et 29 Mars prochain.
8h : Catherine, Pierre, Jean-michel, Claude
11h30 - 15h : Domnique, Chantal, Valérie, Véronique
15h-18h : Olivier, Henri, Christine, Marie-Jo.

- Ma commune ma santé :
Une information a été dans la presse et la Mairie distribue les dossiers, Monsieur Le ROY prend ensuite contacte avec les personnes. Importance de communiquer dans le journal municipal.

- Informations sur la vie des Syndicats :

AGENDA 21 /CDC Bourg le 20 janvier 2015
Jean-Michel ROBERT : Le projet de plantation de haies autour des écoles du canton prend tournure. Le but étant de créer un écran face aux produits phytosanitaires, et pas seulement. En effet le concept se globalise pour aborder les aspects paysagers et mécaniques (soutien des talus).
Ainsi notre idée à Tauriac, de vouloir consolider les talus qui s'écroulent, rentre dans le projet CDC.
Les organismes parties prenantes sont : Syndicat viticole, Chambre d'agriculture, CFA Gironde, écoles, Arbres et Paysages de Gironde.
Une première évaluation se situe à 18 000€ HT pour l'ensemble du projet à l'échelle de la CDC.

Les subventions s'élèveraient à 50% pour le CG et à 30% pour le Conseil Régional.
Nous rencontrons les partenaires sur le terrain le 4 février.

SIAEPA

Jean-Michel ROBERT : Le conseil des délégués du 22 janvier 2015 a accepté une augmentation des tarifs 2015 :
-1% pour la consommation et l'abonnement de l'eau potable
-2% pour la consommation et l'abonnement de l'assainissement et les autres prestations.
Pour une consommation d'eau potable de 100m3 par an, l'augmentation représente 1,82€
Pour la même consommation en eau assainie l'augmentation s'élèvera à 10,84€.
La prochaine tranche des travaux d'assainissement collectif de Tauriac, débutera au printemps, son coût sera de 642 000€. Les aides accordées à ce jour sont celles du CG pour 96 000€ (15%), encore rien de l' Agence de l'eau et probablement rien à espérer. Cela explique notamment le coût de la « taxe de raccordement ».
Le SIAEPA a mis en œuvre la sectorisation des réseaux afin de mieux localiser les fuites et donc réduire les gaspillages.
Ensuite le SIAEPA (président et directeur) a reçu en notre présence, le collectif de Tauriac et St Seurin qui conteste le montant de la taxe de raccordement à l'assainissement collectif. Après des échanges verbaux longs et vifs, les seules solutions envisageables à ce jour sont les délais que peut accorder la Trésorerie Générale et la prise en charge sociale pour les plus démunis.

Madame SAEZ informe qu'elle a rencontre Mme BENOIT Marion, Membre de l'association de la Légion d'Honneur. Propose un concert quatuor dans le cadre du festival Flam premières semaines d'Août.
Propose d'organiser le concert le samedi suivant la fête locale. Sollicite une subvention selon les possibilités de la commune.
La demande sera étudiée par la commision Association.

Office de Tourisme

Olivier DEVESA : L'avant projet de transformation de la Vinifiera en office de tourisme a été présenté.

Madame SAEZ informe que l'association des Maires propose l'achat mutualisé d'un défibrillateur. Le Conseil s'était déjà prononcé de manière favorable.
Par ailleurs, Madame SAEZ informe que les candidats à l'élection souhaitent rencontrer l'équipe municipale.
Madame SAEZ propose de venir au prochain conseil municipal qui se tiendrait le jeudi 12 mars.

Au 1er juillet, la DDTM ne fera plus d'instrcution des actes d'urbanisme. La CDC avait étudié comment le faire, puis étude faite par le Pays mais à ce jour aucune décision.
Le syndicat d'électrification propose ce service à 150 euros / l'acte. Madame SAEZ souhaite se rapprocher des autres CDC qui auraient mis en place ce service.

Questions diverses :

Christine ROMAN : 900 ans de l'Eglise et fête locale. Christine rappel les grandes lignes du programme. Elle évoque la difficulté rencontrée récemment suite à l'organisation de la nuit du terroir le même samedi que la Fête locale.

Il faudra se rapprocher de Lansac pour réserver ses tentes.

Jean-Michel ROBERT : la commission voirie s'est réunie. Propose de goudronner différentes routes avec 2 difficultés : la route de la Guinaudine et la route de Monnet avec un coût très élevè.
Parking à côté de la salle des fêtes de 30 000 à 70 000 euros.
Fleurissement du bourg et de la lustre : un budget plus important sera demandé.
Pont de la marguerite est à balisé.

Claude BOISNARD : Sur l'éclairage publique, on ne peut pas envisager des éclairages qui se déclencheraient au passage. Les ampoules doivent être en LED.

Christine : les demandes de subvention des associations seront adreséées d'ici la fin de la semaine. Christine à rencontré quelques associations. L'occasion de parler des projets et d'étudier les éléments budgétaires.
Vendredi se tiendra le carnaval de l'école organisé sur le temps des TAP et en partenariat avec l'association du chemin des écoles.
Concernant les rythmes scolaires, les maires et directeurs d'école vont se réunir afin de réfléchir aux évolutions potentielles des rythmes pour la rentrée 2015-2016.

Henri : propose que la commune se dote d'une véritable sono pour les manifestations.
Prochain numéro du bulletin sortira début mars.

Pierre : demande de la clef des champs : tapis pour s'essuyer les pieds dans la salle des associations.
Rappel aux associations de nettoyer la petite salle.

Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 12 mars 2015 à 20h00.
L'ordre du jour est épuisé, et la séance est levée à 22h59.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015.
La séance est ouverte à 20 h30.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances, sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

Etaient présents : Catherine SAEZ, Jean-Michel ROBERT, Olivier DEVESA, Claude BOISNARD, Henri CAVIGNAC, Serge COURREAU, Chantal DUPOUY, Dominique GASCON, Valérie LOZES, Pierre MARCOU, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ, Grégory RAOULT, Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

Étaient absents et excusés : Christine ROMAN, Florence FERNANDES.

Secrétaire de séance : Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

Le conseil municipal est invité à examiner l'exécution du budget 2014.

Section fonctionnement :

–Recettes : 1 012 324,24€

–Dépenses : 860 130,95€

–**Excédent : 152 193,29€**

Section d'investissement :

–Recettes : 460 266,65€

–Dépenses : 328 980,53€

–**Excédent : 131 286,12€**

Résultat reporté de 2013 :

–+ 25 792,95€ fonctionnement

–- 107 685,67€ investissement

Solde d'exécution : **+ 201 586,69€**

Reste à réaliser : dépenses de 94 638,00€

Excédent : + 106 948,69€

Il est demandé au CM de voter.

Vote du compte administratif 2014 : voté à l'unanimité des personnes présentes.

Vote du compte de gestion 2014 : voté à l'unanimité des personnes présentes.

Affectation du résultat :

- Investissement recettes au 001 : 23 600.45 €
- Investissement Recettes au 1068 : 71 037.55 €
- Fonctionnement recettes au 002 : 106 948.69 €

Vote des 3 taxes 2015:

Catherine SAEZ propose que les trois taxes relevant de la commune ne soient pas augmentées cette année. Mme Le Maire propose donc de maintenir le montant des taxes comme suit :

Taxe d'habitation : 13.71%

Taxe foncière bâtie: 26.77%

Taxe Foncière Non Bâti : 58,88%

Soit une recette de 347 437 € (339 599 € en 2014)

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2015 :

Madame SAEZ présente le budget 2015. Chapitre par chapitre, il se décompose de la façon suivante :

- Section fonctionnement : 1 056 647,69€ en dépenses et en recettes.

- Section investissement : 546 639,00€ en dépenses et en recettes.

Le budget est voté à l'unanimité par les personnes présentes.

Madame Chantal Dupouy quitte la séance à 21h30.

- Les subventions :
Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter les subventions adoptées dans le cadre du budget.
Un montant de 3 020,31€ au titre du FDAEC devrait être alloué, il sera affecté sur la voirie.
Une subvention va être demandée au conseil général au titre du lancement du projet de la CAB, ainsi que pour la réfection de la cour de l'école.

Les demandes de subventions sont votées à l'unanimité des personnes présentes.

- Les marchés :
Lancement du marché voirie 2015 estimé à 54 000€ TTC, il concerne la place de la Lustre, l'impasse de Moricot, la rue de la Guinaudine, chemin de Talet et la cour de l'école primaire (pour laquelle une subvention est demandée).

- PPRMT :
Madame le Maire souhaite une adhésion de la commune à l'association AGTICM (association girondine des territoires impactés par les carrières et mouvement de terrains) afin de pouvoir bénéficier de ses travaux et de son soutien.
La demande est votée à l'unanimité des personnes présentes.

- TAP :
La modification de la répartition du temps des TAP a été acceptée par l'inspection de l'académie. Pour la prochaine rentrée scolaire les TAP seront répartis sur 3 jours de la semaine mardi, jeudi, vendredi, sur une durée d' 1heure 10 par jour. Voté à l'unanimité.

- ZA :
Un acheteur s'est présenté, Madame le Maire attend des précisions sur l'activité qui sera développée et fait un point sur la réglementation.
Il est donc proposé de lui vendre la parcelle cadastrée A1189 située à Damet, d'une superficie de 1885 m2 au prix de 43 000 €, auxquels s'ajoutent les frais d'acte et de bornage d'un montant de 806 €. Voté à l'unanimité.

- Questions diverses :

Cette année la célébration de la victoire du 8 Mai 1945 au Monument aux Morts se fera avec la participation des enfants, à cette occasion, un verre de l'amitié sera offert par la municipalité à la salle des associations.

- 6 Juin date arrêtée pour l'inauguration de la fin des travaux de l'église.
- 4 Juillet inauguration de la place de la poste qui portera le nom « place Achille Bardin »

- Tour de table :

Pierre MARCOU rappelle qu'un tapis est demandé à l'entrée de la salle des associations.
Henri CAVIGNAC souhaite contacter ERDF pour savoir si le réseau électrique actuel va supporter le besoin électrique de la fête foraine, et le besoin pour la fête de l'église qui se fera en même temps.
Il présente un choix de micros autonomes pour remplacer celui de la salle des fêtes.
Claude BOISNARD qui collecte des devis en vue de la rénovation éventuelle du bâtiment abritant Permis de Jouer informe le conseil municipal que le montant des devis est de 51 000€.
Le tour de table étant fini, l'ordre du jour est épuisé, et la séance est levée à 22h40.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 1er juin 2015 à 20H30.

Jeudi 10 Décembre
CM
SUB
OK!!
GAB OK!
CD + TAURIAC
2015 + 2016
EURO
COLLEGE
GAURIAC
St CIERS de C
St TROJAN
JILLENEUVE
Colle Cléopatre Adhésion
Pierre
Le Moron
Olivier
Le Blaisois
Les Com's
Chantal
+ CAB.
PLU - UKBA, CTL
PCR - RST - VW
XAB - ETC ---
RE GAB
PHASE 1
PHASE 2
DETR
-6 COM
+10 COM
SIES
SDCI
(1+1+4+1)
HAUTE GIRONDE
NON
B
100%
Pour Saint Laurent
P St A.C
Phyto 2017
SYNDICAT
STOP
FIN
2017
Prochain conseil 25 janvier - dernier avant Budget
18h30

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2015.
La séance est ouverte à 20 h30.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

Etaient présents : Catherine SAEZ, Dominique GASCON, Pierre MARCOU, Jean-Michel ROBERT, Olivier DEVESA, Claude BOISNARD, Marie-José TOURSEL-LECLERCQ, Christine ROMAN, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ, Valérie LOZES.

Étaient excusés : Henri CAVIGNAC, Serge COURREAU.

Secrétaire de séance : Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

Madame Christine Roman signale qu'elle ne pourra pas rester pendant toute la durée de la séance du conseil municipal.

La séance est ouverte par Christine Roman qui présente le bilan de l'activité des associations de Tauriac en 2014, ainsi que les actions prévisionnelles pour l'année 2015. Elle rappelle que les associations qui peuvent prétendre à une subvention doivent être domiciliées sur la commune de Tauriac et s'engager à participer à la vie communale. La Commune de Tauriac accorde des subventions à chaque association qui en a fait la demande, au regard des projets qui sont présentés, de l'implication de l'association à maintenir, et à développer le tissu social.

Pour l'année 2015 les subventions suivantes ont été accordées :

- L'AUTO-D-POTES : 400€
- A.C.C.A : 200€
- CLUB AMITIE SAINT-ETIENNE : 500€
- CHEMIN DES ECOLIERS : 400€
- VIA : 300€
- PERMIS DE JOUER : 400€
- LA CLEF DES CHAMPS : subvention suspendue point sur le bilan à préciser.

Les associations hors commune ne reçoivent pas de subvention de la mairie. Cependant, pour une action ponctuelle sur Tauriac, et à titre exceptionnel, une aide peut être accordée si l'association en fait la demande.

TAP :

Décision d'une nouvelle organisation horaire, votée, et acceptée par le conseil d'école.

Proposition sur 3 jours soit 1h10 par jour au lieu de 50 minutes actuellement.

Ecole le mardi jusqu'à 16h20 (à affiner).

Le projet de modification des TAP à l'école a été adopté en conseil d'école le 9 mars 2015 puis envoyé à l'Inspection de l'Education Nationale de la circonscription de Blaye pour approbation. Il sera ensuite délibéré en Conseil Municipal.

Madame Roman quitte le conseil à 21h45 pour convenances personnelles.

Convention avec la commune de Blaye pour l'organisation des élections départementales :

L'organisation des élections Départementales est sous la responsabilité de la Commune de Blaye pour notre territoire. Il est nécessaire d'établir une convention à ce sujet afin d'assurer la prise en charge financière par les services de l'État pour cette organisation.

Le Conseil Municipal, avec trois voix contre, autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Commune de Blaye concernant l'organisation de la mise sous pli des documents de propagande et des bulletins de vote.

Reprise de concessions au cimetière :

Suite à la visite du cimetière du 14 Novembre 2014 par la Commission, les caveaux suivants sont déclarés à reprendre.

Concessions B 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 28, 29, 30, 31, 32, 35, 37, 38, 39, 43, 44, 45, 46.
Concession 29,11 – BERGEON PERSOLLIER PLENEAUD
Concession 25,29 – BARBOT CAMUS
Concession D 7 – INCONNU
Concession 280 – BOUCHER
Les charges induites par la reprise des sépultures sont prévues en investissement au budget 2015. Les concessions seront ensuite estimées et proposées à la vente.
Les concessions pleine terre, seront traitées en un deuxième temps car il faut réfléchir à la restructuration du carré.
Voté par le conseil municipal à l'unanimité.

Renouvellement de la convention pour l'éclairage public avec l'entreprise ARNAUDIN :

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler pour trois années la convention d'entretien des installations électriques d'éclairage public avec l'entreprise Arnaudin pour la somme de 4 558,32 € annuel (ancienne convention : 4455,70 €).
Voté par le conseil municipal à l'unanimité.

Lancement du dossier CAB :

Le dossier de Convention d'Aménagement de Bourg a été signé officiellement par Madame le Maire et par le Président du Conseil Général le 7 mars. La première action à mener est de lancer la consultation en Marché à Procédure Restreinte pour la maîtrise d'œuvre.
Ensuite la commission d'appel d'offre se réunira pour choisir le maître d'œuvre et la commission CAB travaillera sur la finalisation des fiches action.
Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à lancer le Marché de Procédure Restreinte pour le choix de la Maîtrise d'œuvre.
Le conseil municipal se prononcera après le vote du budget.

Lancement du marché voirie :

Afin de gagner du temps sur les procédures de mise en concurrence et de pouvoir lancer les travaux de voirie pour 2015, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à lancer le marché de voirie, dès le vote du budget, pour un montant de 54 000 € (cour de l'école, place de La Lustre, Moricot, busage de la Rue de la Guinaudine).
Le conseil municipal se prononcera après le vote du budget.

Autorisation de demander le FEMREB pour la mise aux normes de l'éclairage public pour un montant de 4 530 €:

La législation sur l'éclairage public évolue. Les lampes à gaz de mercure sont désormais interdites. Le remplacement de ces lampes est estimé à 12 945 € pour la commune (le montant n'est pas définitif car le choix du type de lampe n'est pas définitivement arrêté).
Cet investissement est subventionné à hauteur de 35 %.
Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le FEMREB à entreprendre les travaux de

mise aux normes.
Voté par le conseil municipal à l'unanimité.

Questions diverses :

Explication sur le processus de la CAB.

Inauguration de la place Achille Bardin : la date du 04 juillet est proposée.

Point voirie (Jean Michel ROBERT)
Une ligne budgétaire est à prévoir cette année pour le réaménagement du parking de la salle des fêtes.

COMPTE RENDU DES SYNDICATS :

- AGENDA 21 à la CDC (Jean Michel ROBERT) :

Des aides à la transition énergétiques peuvent être mises à la disposition de la CDC.

Le projet de plantation de haies autour des lieux sensibles sera soumis à validation lors du prochain Conseil Communautaire.

Le vendredi 3 avril prochain, à la citadelle de Bourg, le CFA de Pugnac organise en relation avec la CDC une journée sur l'agro écologie et l'agroforesterie.

L'objectif zéro- phyto pour les collectivités territoriales se dessine à l'horizon 2016.
Des aides de l'Agence de l'eau (50%) et du Conseil Général (30% à 50%) peuvent faciliter la mise en œuvre financière. Ces aides seront d'autant plus importantes que les demandeurs auront mutualisé leurs moyens.
La CDC se propose d'accompagner les projets.
Le SMICVAL met à disposition ses compétences techniques.

- Syndicat bassin versant (Grégory RAOULT) :

- deux nouvelles sorties de commune Mazion et Four.

- pour cette année une baisse de 3% sur les tarifs

- étude des dangers des digues mises en place avec une entreprise de st Foy la grande

- emprunt pour local technique 250000 euros

- un excédent de trésorerie de 462000 euros .

* Smicval :

Le budget est voté : fonctionnement:31 000 000 €

investissement : 9 800 000 €

L'appel à produit baisse légèrement cette année.

Les déchetteries sont en cours de modernisation.

Informations diverses :

Décharge sur terrain rue de la Brandotte.

Madame Saëz a contacté le propriétaire pour lui signaler qu'il n'est pas autorisé à décharger des déchets sur cette zone protégée. Il n'a pas été possible de faire entendre raison à l'acquéreur.

Un signalement en gendarmerie a été fait.

Madame le Maire informe le conseil qu'un entrepreneur a pris des renseignements sur le terrain restant disponible dans la zone d'activité à Damet.

Par ailleurs, un investisseur semble intéressé par le terrain à vendre en face de la mairie. Madame le Maire demandera une visibilité sur le projet.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23 heures.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES
des 22 et 29 mars 2015

MISE SOUS PLI DES DOCUMENTS DE PROPAGANDE
ET DES BULLETINS DE VOTE

CONVENTION

Entre :
La commune de BLAYE, représentée par le Maire, d'une part,

Et

La commune de TAURIAC, représentée par le Maire, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : la présente convention a pour objet de demander à la commune de TAURIAC de transmettre à la commune de BLAYE le tableau des personnes recrutées pour la mise sous pli de la propagande électorale et des bulletins de vote à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 (annexe 3a), accompagné du certificat administratif (annexe 3b).

Article 2 : le tableau devra comprendre les nom et prénom, le nombre d'enveloppe ainsi que la rémunération brute et le total. Il devra être retourné à la commune de BLAYE dès la fin des travaux de mise sous pli.

Article 3 : la dotation globale brute est établie sur la base suivante pour chaque tour de scrutin :

- 0.30 € pour chaque électeur inscrit jusqu'à 6 binômes de candidats et 0.04 € par électeur pour chaque binôme supplémentaire.

Article 45 : la Préfecture réglera la globalité des sommes dues à la commune de BLAYE qui se chargera de reverser les sommes dues à la commune de TAURIAC.

Blaye le 17 FEV. 2015

Par délégation du Maire de BLAYE
Le 1er Adjoint au Maire,
Francis RIMARK

Le Maire de TAURIAC

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUIN 2015.
La séance est ouverte à 20 h30.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances,

sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

Avant d'ouvrir la séance, un chargé de mission Natura 2000 fait une présentation à l'assemblée des zones impactées sur la commune.

Monsieur Gauthier WATELLE, Chargé de mission Natura 2000 pour le SGBV du Moron et du Blayais fait une présentation de la démarche NATURA 2000 sur notre territoire. Le syndicat de Gestion du Bassin Versant du Moron et du Blayais (SGBV) a été désigné par l'état «structure opératrice» de la démarche NATURA 2000 en 2013. 1000 hectares sont concernés par cette démarche sur notre commune.

Rappel: le site Natura 2000 qui est constitué par le périmètre FR 7200685 «Vallée et Palus du Moron», réside dans la présence d'un réseau hydrographique baigné par la rivière du Moron. Ces milieux protégés abritent des espèces rares et sensibles, telle que la loutre d'Europe, le héron pourpré, la couleuvre verte et jaune, les écrevisses à pieds blancs, des libellules, des papillons (cuivré des marais), des coléoptères, et des plantes rares, pour ces raisons, le site a été désigné Zone Spéciale de Conservation (ZSC). Afin de préserver ces milieux, le chargé de mission travaillera avec des acteurs locaux volontaires, par le biais de différents outils permettant notamment d'obtenir un financement. Les habitants de Tauriac qui souhaitent participer à cette démarche, et si ils ont un grand terrain en friche, peuvent contacter Monsieur WATELLE.

Monsieur Watelle nous quitte à 21h20.

Ouverture de la séance : madame le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour, la vente de la débroussailleuse et le FDAEC.

Etaient présents : Catherine SAEZ, Jean-Michel ROBERT, Olivier DEVESA, Claude BOISNARD, Henri CAVIGNAC, Florence FERNANDES, Valérie LOZES, Pierre MARCOU, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ, Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

Étaient absents, et excusés : Serge COURREAU, Chantal DUPOUY, Dominique GASCON, Grégory RAOULT, Christine ROMAN.

Secrétaire de séance : Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

1/ VENTE DE L'EPAREUSE : Madame le Maire explique que ce matériel hors d'usage, encombre le garage et que le coût de la réparation est trop élevé. De plus, la concession du travail d'entretien des talus à un organisme apporte toute satisfaction. Madame le Maire propose de la vendre pour un montant de 2000 €.

Le conseil vote cette vente à l'unanimité.

2/ FDAEC : Madame Le Maire nous informe que le montant du FDAEC versé à la commune serait le même montant pendant 3 ans, à savoir 18 350 € au lieu de 3 390€ prévu cette année ; Madame le Maire est très satisfaite de cette décision et demande au Conseil l'autorisation d'allouer cette somme à la voirie. Accord du Conseil.

3/ Emprunt parking Salle des fêtes :

Afin de pouvoir lancer les travaux du parking de la salle des fêtes, il est nécessaire de choisir la banque pour le financement.
Trois établissements bancaires ont fait des propositions, la Caisse d'Epargne a été retenue.
Le taux proposé par la caisse d'épargne étant le plus intéressant, le conseil vote cet emprunt à l'unanimité et autorise Madame Le Maire à le lancer.

4/ Retrait de 2 communes du SGBV du Moron et du Blayais :

Suite à la demande de retrait de 2 communes du SGBV du Moron et du Blayais (Saint Seurin de Cursac et Mazion), chaque commune adhérente au syndicat doit autoriser par délibération ce retrait.
Le conseil vote ce retrait à l'unanimité.

5/ Changement d'organisme d'instruction des documents d'urbanisme :

Suite au désengagement des services de l'état concernant l'instruction des documents d'urbanisme par la DDTM à compter du 1er juillet, la commune doit choisir un prestataire pour cette mission.

La Communauté de Commune Bourg en Gironde, et le Pays de Haute Gironde n'ont pas mis en place un service Urbanisme pour les communes du territoire.

Les possibilités existantes sont les suivantes:
- SDEEG (Syndicat départemental d'énergie électrique de la gironde)
- Commune de Saint André de Cubzac
- CDC de l'estuaire

	PRIX	POUR	CONTRE
SDEEG	150 € par permis	- moins cher	- basé à Bordeaux - Pas d'accompagnement des pétitionnaires
SAINT ANDRE	195 € par permis	- proximité - accompagnement des pétitionnaires - service déjà opérationnel - conventions existantes - 4 agents (assurance de continuité de service)	- plus cher (surcoût estimé à 500 €/an)
ESTUAIRE	150 € par permis	- accompagnement des pétitionnaires en cours de réflexion - moins cher	- distance - le technicien arrive le 1er juin - 1,5 ETP (risque en terme de continuité de service) - seulement 9 communes affiliées pour l'instant

Madame le Maire nous informe qu'il y a entre dix et douze demandes de permis de construire par an à TAURIAC.
Après analyse des diverses solutions envisageables, compte tenu du fait que le service est déjà opérationnel, et de la proximité géographique avec la commune de Saint-André de Cubzac, il nous semble judicieux d'opter pour cette solution.
Le conseil vote le rattachement à l'unanimité, et, autorise Madame Le Maire à signer une convention de trois ans avec la commune de Saint- André de Cubzac.

6/ Règlement intérieur du personnel de la Commune :

La commune met en place un règlement intérieur à destination des agents. Afin d'harmoniser les règles de fonctionnement avec le SIRP puisque les agents des deux structures travaillent sur l'école, nous nous sommes largement inspirés de celui rédigé par l'agent du syndicat.
Il est demandé au Conseil Municipal de valider ce règlement qui sera distribué aux agents dans les termes prévus. Un préambule sera proposé lors de la prochaine séance du Conseil relatif à l'instauration des autorisations spéciales d'absence (pour évènements familiaux ou de la vie courante).
Le conseil vote ce règlement à l'unanimité.

7/ Questions diverses :

- Madame le Maire informe du départ à la retraite de l'abbé TUFFRAUT en septembre 2015, il ne sera pas remplacé.

- Suite à une intrusion dans la cour de l'école primaire le 8 mai et à l'incendie volontaire qui a été provoqué, la réparation des toilettes, particulièrement malmenées, s'élève à environ 4000 €. Cette incivilité dérange grandement le quotidien des enfants, des enseignants et du personnel, ainsi qu'un coût pour la collectivité.

Une plainte a été déposée en gendarmerie et une déclaration a été faite auprès de notre assureur.

- Concernant le goudronnage de la cour de l'école, la subvention est attendue pour débuter les travaux.

- La préparation de la fête pour les 900 ans de l'église est presque calée, les associations ont beaucoup travaillé pour que cet événement soit un grand moment dans notre commune, il ne reste plus qu'un conférencier à trouver.

- La CDC propose le prêt de la calèche gratuitement pour le samedi soir de la fête des 900 ans reste à définir un parcours....

- Deux logements municipaux à La Lustre vont être disponibles à la location, les occupants actuels ayant décidé de les quitter.

- Les travaux de rénovation du parking de la salle des fêtes vont pouvoir commencer, un entrepreneur a été retenu. Il reste à trouver une date entre les divers événements prévus cet été pour démarrer le chantier....

- Point sur la CAB : cinq candidats ont été retenu pour la CAB, des propositions intéressantes sont à l'étude, la commission doit se réunir le 22 Juin pour choisir le maître d'œuvre.

- Assainissement collectif : la 3ème tranche des travaux d'assainissement va être réalisée (Rue du Stade, Chemin de Saint-Andrieux) courant septembre 2015, le temps pour le SIAEPA d'obtenir l'emprunt et lancer l'appel d'offres.

Après un tour de table, la séance est levée à 22h45.

Prochain CM prévu le 9 Juillet à 20 heures 30.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2015.
La séance est ouverte à 20 h40.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances.

Sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

Etaient présents : Catherine SAEZ, Jean-Michel ROBERT, Olivier DEVESA, Claude BOISNARD, Henri CAVIGNAC, Chantal DUPOUY, Florence FERNANDES, Dominique GASCON, Valérie LOZES, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ, Grégory RAOULT, Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

Étaient absents et excusés: Serge COURREAU, Pierre MARCOU, Christine ROMAN.

Secrétaire de séance: Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

La séance est ouverte par la demande d'approbation de la mise en place du règlement du personnel, ainsi que des autorisations d'absence.

Approuvé à l'unanimité.

1/ DÉCISIONS MODIFICATIVES :

1/ Vente de l'épareuse :

L'épareuse a été vendue 2 000€. La recette correspondante doit être inscrite au budget.

2/ Remise en état des toilettes incendiées à l'école :

L'expert, Monsieur ABRIBAT, accorde un remboursement par l'assurance de 5816.40 euros, avec un premier versement de 4 536 euros.
Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à inscrire cette recette au budget.

2/ VENTE DE CONCESSIONS AU CIMETIÈRE :

Trois caveaux, et une tombe pleine terre ont été récupérés cette année par la commune, et vidés par la société BEAU de Saint Christoly.

Madame le maire expose au conseil municipal que par délibération en date du 12 mars 2015 :
Les concessions du cimetière portant les numéros 25-29./. 29-11. /. 280 ont été rétrocédées à la commune, il convient de fixer les conditions de vente pour les remettre à disposition du public.
En plus des charges habituelles de l'acte de concession il sera demandé au nouveau concessionnaire, au titre de la remise en état et de la plus valu la somme de:
–1 600€ pour la concession portant le numéro 25-29.
–2 000€ pour la concession portant le numéro 29-11.
– 800€ pour la concession portant le numéro 280.

La décision et les prix sont acceptés, et votés à l'unanimité.

3/ FERMETURE ET OUVERTURE DE POSTES D'AGENTS COMMUNAUX :

Le centre de gestion propose la possibilité d'avancement de grade pour des agents communaux.
Mme le Maire propose un avancement de grade pour 4 agents de catégorie C.
Les 4 agents seront nommés au grade d'Adjoint technique 1e classe.
Cette nomination oblige à ouvrir 4 postes d'adjoints techniques 1e classe, et à fermer les 4 postes d'adjoint technique 2e classe correspondants.

La nomination de 4 agents est approuvée à l'unanimité.

4/ BILAN FINANCIER :

Madame le Maire présente le bilan financier élaboré par Monsieur CERQUEIRA, du Conseil Départemental suite à sa rencontre. Pour la période 2008/2014 :

- Évolution de l'autofinancement du produit fiscal
- Dépenses d'équipement (réalisé + recettes d'investissement)
- Niveau de la dette et du fonds de roulement

5/ POINT SUR LA CAB :

Après avoir analysé les offres, la commission CAB a validé le choix du Maître d'œuvre. C'est le Groupement Myriam WEYLAND Architecte, Sabine MADDIN Paysagiste, AC21 cabinet VRD qui a été retenu. Une rencontre sur le terrain est prévue fin juillet afin d'établir le diagnostic et programmer le déroulement du travail.
Madame le Maire a commandé au cabinet OGEO un relevé topographique des zones où les travaux devront être réalisés. Le devis s'élève à 4 408 € TTC.
Ce document est indispensable pour l'étude de la CAB.

6/ POINT SUR LES TRAVAUX :

Le revêtement du parking de la salle des fêtes est terminé, en béton balayé, légèrement lavé, laissant apparaître les cailloux, pour donner un aspect un peu rustique comme nous le souhaitions, il a été réalisé par l'entreprise Sud-Ouest Pavage.
La facture de 34 200 € est largement en deçà des 50 000 € budgétés.
Une subvention de 10 400€ a été obtenue.

L'entretien de la voirie (goudronnage) a été confié à l'entreprise SCREG, la mieux disante, montant du devis 48 000€ budget prévu 52 000€.
La partie cour de l'école sera réalisée en août et bénéficiera d'une subvention de 50 %.
Pour le reste des travaux la date n'est pas fixée.
Des travaux de « réparation » de la voirie par émulsion gravillonnée pour les passages légèrement endommagés sont prévus cette année.
Le chemin des Bascauds a été reprofilé, les trous bouchés, les fossés récurés.

7/ POINTS DIVERS:

Diagnostic électrique communal:
Une proposition d'aide par le TEPOS pour un éclairage « éco responsable » dans le cadre du PI peut être obtenue, elle concerne l'éclairage public et la salle des fêtes, la commune s'est positionnée pour être dans le programme et bénéficier des aides.

Point sur l'urbanisme:
La convention avec la Mairie de Saint-André de Cubzac est signée les premiers dossiers sont en cours d'instruction.

Point sur les locations à la Lustre:
Deux logements sont vacants. Le premier ne nécessite pas de travaux et peut être reloué rapidement.

Le deuxième devra faire l'objet d'une remise en état avant de le proposer à la location.

Bâches à incendie :
Possibilité de subvention du CD sur une zone qui doit être renforcée, comme « Aux Gombauds ».
Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à monter un dossier de subvention.

Bassin versant du Moron:

La commune de Tauriac a transféré la compétence hydraulique au SGBV du Moron concernant la Marguerite et le Mangaud. Suite à un courrier de la Sous-préfecture expliquant que les délibérations prises sont inapplicables, le SGBV du Moron nous apprend qu'il ne peut intervenir sur ces deux cours d'eau sans un programme de travaux prévisionnels validé par une DIG (déclaration d'intérêt général) par les services de la police de l'eau. Les interventions ne pourront donc avoir lieu avant l'automne 2016.
Ce courrier sous-préfectoral arrive bien tardivement...En effet, la commune a payé sa participation au syndicat sur ces deux cours d'eau.
Pour info :
Cotisation 2014 : 4 308 €
Cotisation 2015 : 6 952 €
Monsieur DOMENS du syndicat «bassin versant du Mouron» nous assure, néanmoins, de l'intervention de ses services en cas d'arbre tombé, d'effondrement de berge, ou d'entretien des embâcles.

- Parcelle aux Longées, vente de 207 m² chez Monsieur KRATTER Jerémy pour 1 000€.
Monsieur Garatoni souhaite acheter les 87 m² attenants pour 500€.

- École multi-sports avec Bourg contrat prolongé pour une année pour se donner le temps de la réflexion sur l'opportunité de continuer, car cela coûte cher et il n'est pas facile de savoir le nombre d'enfants qui vont en bénéficier.

- Pour faire suite à une réunion au collège concernant l'alternative à l'exclusion en milieu scolaire, la commune s'est déclarée volontaire pour accueillir les enfants en travaux accompagnés.

Tour de table:

Catherine Saëz informe le Conseil que la kermesse de l'école a rapporté 5 757€ une fois les frais déduits il devrait rester 3 000 à 3 500€.

L'alerte incendie fictive a été déclenchée à l'école et que tout s'est bien déroulé.

Claude Boisnard dit qu'un groupement d'achat pour minimiser les coûts d'achat d'électricité pourrait faire baisser les taux de 25%, cependant les prix sont fluctuants et ne sont garantis que jusqu'au 30 octobre 2016.
Sur la commune des compteurs Linky (compteur de relevé EDF intelligent) vont être proposés aux particuliers à l'horizon 2018-2019 le changement sera gratuit, mais il ne sera pas obligatoire d'accepter de changer de compteur.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

La date du prochain conseil est fixée au 10 septembre à 20h30.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2015.
La séance est ouverte à 18h40.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances.

Sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

Etaient présents : Catherine SAEZ, Jean-Michel ROBERT, Olivier DEVESA, Claude BOISNARD,

Henri CAVIGNAC, Chantal DUPOUY, Florence FERNANDES, Pierre MARCOU, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ, Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

Étaient absents, et excusés: Dominique Gascon,Valérie LOZES, Christine ROMAN.

Secrétaire de séance: Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

Délégation de signatures :

Madame Dominique Gascon à Madame Chantal Dupouy.

Madame Valérie Lozes à Monsieur Olivier Devesa.

Remplacement d'un conseiller municipal.

Suite au décès de Monsieur Serge Courreau conseiller municipal, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de ce que la loi prévoit dans ce cas de figure. A savoir : le remplacement possible par un des membre de la liste présentée lors des élections « Agir pour Tauriac ». A ce sujet Monsieur Hamoudi, et Madame Shoemer, ont été contacté, Monsieur Hamoudi, et Madame Shoemer ne souhaitent pas intégrer le conseil municipal. Monsieur Courreau ne sera pas remplacé. Les tâches, et commissions, dont Monsieur Serge Courreau se chargeait sont réparties entre les conseillers municipaux.

Convention de délégation avec le département concernant la CAB.

Des travaux départementaux et communaux vont être réalisés à « La Lustre ». Il convient d'autoriser la commune à réaliser ces travaux dans l'emprise du domaine public routier départemental.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la teneur de convention à passer entre le Département de la Gironde et la commune de TAURIAC dans le cadre de la CAB. , autorise Madame le Maire à la signer.

Vote pour à l'unanimité.

Adhésion de 4 communes au Syndicat Intercommunal du Collège de Bourg

Le Syndicat Intercommunal du Collège de Bourg, par délibération en date du 26 octobre 2015,a accepté les demandes d'adhésion de quatre communes nouvelles :
GAURIAC, ST-CIERS DE CANESSE, ST-TROJAN et VILLENEUVE.

Afin de suivre la procédure, les communes membres doivent à leur tour délibérer en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote en faveur de l'adhésion de ces quatre nouvelles communes au Syndicat Intercommunal du Collège de Bourg.

Augmentations annuelles.

AUGMENTATIONS ANNUELLES		
DESIGNATION	**2015**	**2016**
EMPLACEMENT LA LUSTRE	27,00 €	27,50 €
COLUMBARIUM	650,00 €	663,00 €
CIMETIERE	46,00 €	47,00 €
LOYER BARDEAU	269,00 €	350,00 €
BRESILLON	432,00 €	433,50 €
BATISSE	515,00 €	517,00 €
PECOURT	439,00 €	440,50 €
MARQUES	58,50 €	59,00 €
BOULANGERIE	513,00 €	515,00 €
LAMBIJOU	413,00 €	414,50 €
CABINET INFIRMIER	205,00 €	206,00 €
COURREAU	650,00 €	650,00 €
GARDERIE JOURNEE	1,45 €	1,50 €
GARDERIE MOIS	10,35 €	10,50 €
CANTINE REPAS	2,00 €	2,05 €
CANTINE CARTE	16,00 €	16,40 €
SALLE DES FETES COMMUNE ETE LE WE	243,00 €	248,00 €
SALLE DES FETES COMMUNE HIVER LE WE	336,00 €	343,00 €
SALLE DES FETES HORS COMMUNE ETE LE WE	484,50 €	494,00 €
SALLE DES FETES HORS COMMUNE HIVER LE WE	595,00 €	607,00 €
50% DES TARIFS EN SEMAINE		
ASSOCIATIONS COMMUNALES 1 JOUR EN WE	56,00 €	57,00 €
ASSOCIATIONS COMMUNALES 1 JOUR EN SEMAINE	11,20 €	11,45 €
ASSOCIATION HORS COMMUNE 1 JOUR EN WE	159,00 €	162,00 €
ASSOCIATIONS HORS COMMUNES 1 JOUR EN SEMAINE	80,00 €	81,50 €
CAUTION	530,00 €	541,00 €
CAUTION MENAGE	150,00 €	162,00 €

Le conseil municipal vote les augmentations à l'unanimité.

DETR 2016 2°phase de la CAB.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le maire concernant l'aménagement de la RD 669 et de la RD 133 (carrefour du Pont du Moron) adopte le projet.

Autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions pour lancer ces travaux, à signer le marché, les pièces annexes, toutes les pièces administratives, et à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, selon les modalités suivantes :

Montant HT (estimation) : 148 221.00 € soit 177 865.20 € TTC

Montant DETR 35 % : 51 877.35 €

Montant de l'emprunt : 125 987.85 €

Syndicat des établissements scolaires de Blaye.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le retrait de compétences « Collège S. Vauban » (hors SEGPA) pour les communes de :

ANGLADE, EYRANS, GAURIAC, ST CIERS DE CANESSE, ST TROJAN et VILLENEUVE.

Et à l'adhésion pour la compétence « SEGPA du Collège S. Vauban », des communes de :

CAVIGNAC, CEZAC, CIVRAC, CUBNEZAIS, DONNEZAC, GENERAC, LARUSCADE, MARCENAIS, MARSAS, SAUGON, ST CHRISTOLYDE BLAYE, ST GIRONS D'AIGUEVIVES, ST SAVIN, ST MARIENS, ST VIVIEN DE BLAYE et ST YZAN DE SOUDIAC.

Pour faire suite aux retraits et adhésions, il convient de modifier et mettre à jour les statuts du Syndicat intercommunal des établissements scolaires du second degré de Blaye (SIES) et à nommer un suppléant pour chaque commune. Madame Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ accepte cette fonction.

Un avis FAVORABLE est donné par le Conseil Municipal aux demandes de retrait et d'adhésion précitées, aux propositions de nouveaux statuts du SIES de BLAYE, ainsi qu'à la nomination d'une suppléante.

Mise en place d'une démarche « 0 phyto »

Les produits phytosanitaires présentent des risques sanitaires avérés pour la santé humaine et l'environnement.

L'article 68 de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte interdit au1er Janvier 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics sur les voiries, dans les espaces verts, forêts, et chemins de promenade ouverts au public.

En partenariat avec le SMICVAL et CDC de BOURG en GIRONDE, afin d'anticiper cette réglementation, les élus de la Communauté de Communes ont approuvé lors du conseil communautaire du 26 mai 2015, un accompagnement du SMICVAL durant un an et demi afin d'aider la Communauté de Communes et les communes à atteindre cet objectif. L'agence de l'Eau Adour Garonne est elle même partie prenante de ce partenariat.

Calendrier prévisionnel pour cette mise en place.

Novembre 2015 :

- Délibération du Conseil Municipal et mise en place d'un groupe de travail. Communication auprès des habitants.

- Année 2016 :
- Etablissement des premiers diagnostics concernant les pratiques actuelles et pistes d'actions : plan de désherbage et de gestion, et plan d'actions.
- Suivi et évaluation des actions et communication.

Des aides variables de 70 à 80% pour des études, de la communication, de l'acquisition de matériel alternatif, des achats de végétaux vivaces, sont possibles à condition de respecter le protocole défini.

Vote consultatif sur la fusion des cinq CDC.

Dans le département de la Gironde 15 communautés de communes à fiscalité propre sont prioritairement concernées par le nouveau seuil démographique exigé par la loi NOTRE, 12 d'entre elles sont tenues d'évoluer au 1 Janvier 2017.

Le projet de schéma départemental proposé par Monsieur le Préfet prévoit la fusion de 5 intercommunalités membres du Syndicat Mixte de Pays : CC Latitude Nord Gironde (22 816 habitants),

CC du Cubzaguais(22 179 habitants), CC de L'estuaire(12 351 habitants), CC de Blaye(14 738 habitants),

CC Bourg sur Gironde(13 340 habitants) afin de constituer un ensemble de 85 964 habitants.

Cette fusion constitue un territoire de coopération déjà effectif puisqu'il s'appuie sur le territoire actuel du Pays de la Haute Gironde.

L'importance des choix de cette nouvelle organisation de l'intercommunalité pour le Pays de Haute Gironde doit se faire aux regards des enjeux de cette fusion :

- Préservation d'une action publique locale efficace et coordonnée sur le territoire de la Haute Gironde.
- Maintien de l'attractivité du territoire.
- Garantie d'un niveau de ressources financières mutualisées et nécessaires à la poursuite de l'action publique engagée.
- Mise en place d'une solidarité et d'une péréquation efficace à l'échelle du territoire.

Après discusion :

1 - Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la proposition de Monsieur le Préfet.

2 - Si ce schéma n'est pas adopté par la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale le Conseil Municipal décide par 13 voix pour et 1 abstention de formuler la contre proposition suivante :

- Fusion de la Communauté de Communes de Bourg sur Gironde avec la Communauté du Cubzaguais.

Le Conseil Municipal précise que la proposition exprimée en 2 est exclusive de toute autre proposition.

Points divers.

Après le passage de la commission de sécurité il a été constaté que des tables étaient devant les portes (petite salle). Des tickets de loto avaient été laissés sur le compteur électrique. La salle des archives devra évoluer au profit d'une pièce de stockage. La salle des associations devra être mise en sécurité.

La date de l'arbre de Noël des écoles est fixée au 17 Décembre.

Les travaux d'assainissement se poursuivent dans de bonnes conditions, les riverains semblent satisfaits.

Il est prévu un arrêt des travaux du 15 Décembre au 4 Janvier.

La réunion publique du 24 Novembre de la CAB sur la Lustre s'est bien passée, les personnes présentes ont semblé satisfaites par le projet, et les réponses apportées par les architectes.

CAB devant l'église. Un cimetière existe autour de l'église, un courrier sollicitant la collaboration de la DRAC a été envoyé et a reçu une réponse favorable pour un diagnostic (gratuit).

La date des vœux est fixée au 15 Janvier à 19 heures.

La date du festival FLAM est arrêtée au 10 Août 2016.

Une taxe de séjour a été instaurée.

Prochain Conseil municipal : 25 Janvier à 18heures 30

La séance est levée à 21 heures.

Grégory Pierre Denis

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2015.
La séance est ouverte à 20 h40

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances.

Sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

Etaient présents : Catherine SAEZ, Jean-Michel ROBERT, Olivier DEVESA, Claude BOISNARD,

Henri CAVIGNAC, Chantal DUPOUY, Florence FERNANDES, Dominique GASCON, Pierre MARCOU, Grégory RAOULT, Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

Étaient absents, et excusés: Serge COURREAU, Valérie LOZES, Christine ROMAN,

Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ.

Secrétaire de séance: Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

Madame le Maire demande l'ajout de trois points à l'ordre du jour, acceptée par le Conseil :

1- Création d'une commission « accessibilité aux espaces publics et voirie »

2- GRDF : partenariat compteurs communicants

3- Attribution subvention FEMREB

La séance est ouverte par Madame le Maire qui demande la création d'une commission : « accessibilité de la voirie et des espaces publics de Tauriac » aux personnes handicapées afin de la planifier la mise aux normes des locaux au regard de la loi.

Responsable	Membres
Florence FERNANDES	Jean-Michel ROBERT, Claude BOISNARD, Chantal DUPOUY, Henri CAVIGNAC, Dominique GASCON, Marie-José LECLERCQ.

Le conseil municipal valide cette commission.

- Signature d'une convention de partenariat avec Gaz de France.

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer une convention de partenariat avec Gaz de France, pour l'installation après étude de faisabilité, d'un capteur émetteur sur un bâtiment public. Cet appareillage permettrait à terme, de pouvoir relever les consommations de gaz en temps réel, après avoir installé chez les habitants bénéficiant du gaz de ville d'un compteur communicant afin d'éviter les factures intermédiaires, et d'avoir une meilleure gestion des consommations.

Vote: 2 contre, 3 abstentions, 6 d'accord.

- Eclairage public.

Attribution de la subvention FEMREB de 4 530,54€ par le syndicat d'électrification du Blayais pour les travaux de mise aux normes de l'éclairage public. La commune est positionnée pour répondre à l'appel à projet du Pays. En effet, 35 lampadaires sont à changer, ils fonctionnent actuellement au mercure, ces ampoules ne sont plus aux normes depuis Avril 2015. Actuellement 2 types d'ampoules sont autorisées, SODIUM (moins chères à l'achat mais consommatrices en énergie)ou LED.
L'avenir de l'éclairage public est en faveur des ampoules à LED plus chères à l'achat, elles sont moins énergivores. Une ligne budgétaire de 12 000€ est prévue pour commencer le renouvellement de l'éclairage public, ajoutés aux 4 530,54€. Il est prévu de changer 19 lampadaires cette année.
Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

- Achat et ventes de terrains.

Dans le cadre de l'aménagement de la Lustre la commune prévoit d'acheter les 2 terrains se situant entre la place Achille Bardin et le tabac.
Parcelle C 800 de 245 m² appartenant à **Monsieur Comberton** pour 500 €
Parcelle C 698 de 154 m² appartenant à **Monsieur Buguet** 300 €
Les frais d'acte sont à la charge de la commune.

Vente du terrain à Monsieur Garatonni.
Parcelle A1154 pour une surface de 86 m². Le prix du terrain est fixé à la somme de 500 €.
Les frais d'acte et de bornage sont à la charge de l'acheteur.
Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les actes afférents à l'achat et à la vente.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

- Subvention pour l'achat de bâche à incendie.

Pour répondre aux normes de sécurité incendie, il est nécessaire, après avoir trouvé le terrain, de mettre en place une bâche à incendie rue des Gombauds. Le montant de l'installation est de 28 551,00 € HT soit 34 261,20€ TTC. Pour ne pas perdre de temps au moment de l'installation Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à demander une subvention au Conseil Départemental à hauteur de 50 % (14 275,50 €) à concurrence de 15 000€.

** Dans l'immédiat la borne incendie sera réparée même si le débit est faible, pour un montant de 1900 €. Le montant de la dépense sera prélevé au budget, à l'article correspondant à l'achat de terrain pour la défense incendie.*

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

- Demande de subvention au Conseil Départemental pour la 1ere tranche de la CAB.

Dans le cadre de la Convention d'aménagement de Bourg, phase n° 1, les montants estimatifs proposés par Cabinet d'études Weyland sont de 173 154€ HT. Pour information, la DETR a été accordéeau titre de ces travaux pour un montant de 12 014,80€. Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental, le dossier doit être déposé avant le 15 Septembre 2015, pour une subvention de 35%.

Les travaux de la première phase devraient démarrer courant Mars 2016 et se terminer vers la fin mai (en fonction de la météo). Un emprunt sera fait pour financer la totalité de la première phase.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

-Demande de DETR au titre de la 2e tranche de la CAB + Subventions du Conseil Départemental.

La deuxième phase de travaux de la CAB est prévue pour fin 2016. Il faut déposer les demandes de DETR avant le 31 décembre 2015. Cependant, cette décision n'est qu'un accord de principe, en effet, les montants indiqués sont une estimation prévisionnelle.
Dès que le chiffrage en phase avant-projet sera établi, une nouvelle délibération sera proposée pour solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

- Validation des rapports annuels sur le prix de l'eau et de l'assainissement 2014.

Le SIAEPA a présenté lors de son dernier conseil les rapports sur le prix de l'eau de l'assainissement.
La commune de Tauriac est membre adhérent au syndicat. A ce titre, il est demandé au conseil municipal d'examiner les rapports présentés, et après analyse, de valider les documents.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

-Toiture de la maison de la Lustre.

Concernant les travaux de toiture sur les logements de la Lustre, une consultation a été organisée. 3 candidats ont répondu à la consultation. A l'analyse des offres, pour des prestations identiques, le candidat le moins disant a été retenu, il s'agit de la société ADNOT.
Il est demandé au conseil de valider le choix de la commission concernant l'entreprise retenue pour ces travaux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

- Activation de la ligne de trésorerie.

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de renouveler une ligne de trésorerie de 25 000 €.
Ce projet est destiné à couvrir un besoin éventuel et ponctuel de disponibilités et à faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court.
La proposition retenue est celle faite par le CREDIT AGRICOLE :
Montant : 25 000 €
Taux : 0,96 % taux variable
Durée : 1 an
Frais de dossier : 100€
Il est demandé au Conseil d'autoriser Mme le Maire à réaliser l'emprunt, et à signer le, ou les contrats du prêt.

Le conseil municipal autorise Madame Le Maire à signer le, ou les contrats à l'unanimité.

- Informations diverses.

Une nouvelle tranche d'assainissement va commencer elle concerne les rues du Stade, de Saint Andrieux, et de la Node.
Une enquête publique sur le bassin versant du Moron est ouverte.
Les associations, qui se sont beaucoup investies pour que la fête des 900 ans de l'église soit un succès, sont unanimes : c'était une réussite ! Il faudra recommencer en trouvant d'autres thèmes à fêter !
Le goudronnage de la cours de l'école est terminé, il reste le portail à changer et à installer quelques jeux pour les enfants.

Il y a toujours un appartement rénové à Louer à Tauriac loyer 700€. Il est prévu une diminution du montant du loyer à 650€ afin de l'ajuster au prix du marché.

**Rappel : le repas des Aînés aura lieu comme tous les ans le 11 Novembre.
Il faut s'organiser pour que la charge de travail soit bien repartie et qu'il y ait plus de présences le soir pour la remise en état de la salle.

Concernant les problèmes électriques signalés dans la salle des fêtes : après vérification par une société d'électricité aucune anomalie dans le circuit électrique n'a été décelée.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.

La date du prochain conseil est fixée au 22 octobre à 20h30.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2015.
La séance est ouverte à 20 h40

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances.

Sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

Etaient présents : Catherine SAEZ, Jean-Michel ROBERT, Olivier DEVESA, Claude BOISNARD, Henri CAVIGNAC, Chantal DUPOUY, Florence FERNANDES, Pierre MARCOU, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ, Valérie LOZES.

Étaient absents, et excusés: Serge COURREAU, Christine ROMAN, Dominique GASCON, Grégory RAOULT, Marie-José TOURSEL- LECLERCQ.

Secrétaire de séance: Valérie LOZES

Lecture du compte rendu du dernier conseil municipal, lequel est approuvé à l'unanimité.

Une minute de silence est respectée en mémoire de Serge COURREAU dont les obsèques se sont déroulées ce jour.

Madame le Maire a le regret d'annoncer au Conseil le décès de Madame Marie-Paule CHEVRIER, ancien Maire de TAURIAC durant 25 ans, de 1983 à 2008.
Une minute de silence est respectée en sa mémoire.
Les obsèques auront lieu le lendemain et Madame le Maire indique qu'elle n'interviendra pas durant la cérémonie, mais qu'elle envisage de faire paraître un article dans la presse et le Trait d'Union, pour retracer ses réalisations.

LOYER COMMUNAL DU 41 AVENUE DES COTES DE BOURG :

Il est proposé de délibérer en vue de diminuer le montant du loyer de 700 € à 650 €.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

CANDIDATURE POUR L'APPEL A PROJET DU PAYS POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BATIMENTS PUBLICS ET DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

- Une mise aux normes doit être réalisée dans le cadre de la croissance verte
  Claude BOISNARD a recensé tous les lampadaires de la commune, au nombre de 119.
  Le changement affectera en priorité ceux fonctionnant au mercure et par tranche de 15 lampadaires.
  Une délibération est prise pour constituer le dossier d'appel à projet.
  Une subvention du Pays est estimée entre 17 % et 20 %

  Le Conseil approuve à l'unanimité.

- Concernant la salle des fêtes et suite au diagnostic établi par le Pays, un projet de réhabilitation énergétique va être lancé.
- Cela devrait concerner l'isolation de la toiture, les menuiseries, l'épaisseur des faux-plafonds, l'éclairage et le remplacement des convecteurs.

  Le Conseil accepte à l'unanimité de répondre à l'appel à projet du Pays.

TOURS DE GARDE ÉLECTIONS RÉGIONALES DES 6 ET 13 DÉCEMBRE :

Le planning est défini comme suit :

08H00 à 11H30 : Mesdames et Messieurs SAEZ, DEVESA, FERNANDES, ROBERT.
11H30 à 15H00 : Mesdames et Messieurs GASCON, DUPOUY, PRIOLEAU-RAMIREZ, LOZES.
15H00 à 18H00 : Mesdames et Messieurs BOISNARD, CAVIGNAC, MARCOU, TOURSEL-LECLERCQ.

RÉTROCESSION DU CHEMIN RURAL DU MOUNAT (GRENIER/BAILLOU) :

Suite à la demande de Monsieur GRENIER, il est décidé de rétrocéder le Chemin Rural du Mounat en partie à Monsieur GRENIER et en partie à Monsieur BAILLOU, propriétaire du Château « Le Piat ».
Ce chemin n'est plus utilisé aujourd'hui.
La rétrocession à l'euro symbolique ainsi que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs.

RETRAIT DE LA COMMUNE DE SAINT GERVAIS ET ADHESION DE LA COMMUNE DE SAMONAC AU SGBV DU MORON ET DU BLAYAIS :

Suite à leur demande, le Conseil approuve à l'unanimité le retrait et l'adhésion de ces deux communes au syndicat.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION :

Concernant la TPU instaurée en 2003, basée sur les entreprises de chaque commune, un nouveau montant a été évalué.
Le taux retenu est de 5.60 %.
Une délibération est prise.
Le Conseil approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Un règlement intérieur du personnel a été réalisé et envoyé au Centre de Gestion pour avis une fois validé. Il sera proposé de délibérer au conseil.
- La Banque Alimentaire va réaliser une collecte nationale le vendredi 27 novembre à Carrefour Market à BOURG, et le samedi 28 novembre à Intermarché à PUGNAC.
- Un point est fait sur l'organisation du repas des Aînés du 11 Novembre prochain.
- Dans le cadre de la CAB, une réunion publique est prévue le mardi 24 novembre à 18 heures pour les réalisations sur les secteurs de « La Lustre » et « Pont du Moron ».
- La commission des Bâtiments fait un rapport suite à la visite de la commission de sécurité. Différentes choses sont à revoir concernant la salle des fêtes.
- PPRMT : la procédure auprès du Tribunal Administratif va être présentée.
- PLU : la requête auprès du Tribunal Administratif a été jugée le 8 octobre, le verdict sera rendu aux alentours du 15 novembre.
- Bâche incendie : le dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental sera présenté en commission début 2016.
- Concerts dans les églises romanes du secteur : le groupe Bass'Band et Cuivres de 30 musiciens donnera un concert en l'église de Tauriac le dimanche 8 novembre, l'après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H25.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 10 décembre 2015 à 18H30.